

PV de l'assemblée générale de la SLLMOO du 23 janvier 2021

Présents au cours de la journée : K. Abélard, M.-A. Alamenciak, C. Aracil, H. Averseng, S. Bazin, L.-P. Bergot, A. Beuillé, H. Biu, J.-P. Bordier, F. Bouchet, Yoan Boudes, D. Boutet, A. Carlier, D. de Carné, M.-M. Castellani, S. Cazalas, J. Cerquiglini-Toulet, D. Collomp, M. Colombo, C. Dauphant, Sarah Delale, M. Demaules, V. Dominguez, S. Douchet, J. Drobinsky, J. Ducos, V. Eugène, V. Fasseur, C. Ferlampin-Acher, C. Galderisi, N. Garnier, E. Gaucher-Remond, G. Grandcamp, V. Griveau-Genest, C. Guillot, D. James-Raoul, M.-P. Halary, S. Hériché Pradeau, M.-M. Huchet, P. Lambert, F. Laurent, S. Le Briz-Orgeur, N. Le Lan, A.-C. Le Ribez-Koenig, D. Lechat, S. Lefèvre, L. Mathey-Maille, J. Maurice, B. Milland-Bove, F. Montorsi, A. Mussou, C. Nicolas, V. Obry, G. Oriol, M. Ott, A. Paupert, J. Pavlevski-Malingre, M. Pérez-Simon, C. Pignatelli, E. Pinto-Mathieu, E. Podetti, F. Pomel, T. Radomme, M. Robecchi, A. Rochebouet, C. Rochelois, M. Séguy, M. Sieffert-Mitrani, A. Stones, A. Strubel, F. Tanniou, A. Valentini, J.-R. Valette, G. Veysseyre, F. Vigneron.

Cette liste ayant été élaborée à partir de captures d'écran, deux collègues, dont seuls étaient lisibles les prénoms, n'ont pas pu être identifiés. Qu'ils veuillent bien nous excuser.

Procurations : C. Croizy-Naquet à D. Lechat, F. Laurent à D. James-Raoul, M. Marchal à M.-M. Castellani, V. Naudet à S. Douchet, M.-C. Payne à M.-A. Alamenciak, M. Sieffert à C. Nicolas.

Compte tenu des circonstances sanitaires, l'assemblée générale annuelle s'est tenue par visio-conférence. Elle tient lieu d'AG parisienne, le colloque et la réunion qui auraient dû se tenir à Poitiers étant repoussés à janvier 2022 dans l'espoir qu'ils seront l'occasion de retrouvailles plus conviviales, sans l'intermédiaire des écrans.

L'actualité du CAPES étant particulièrement brûlante, le compte rendu s'efforce de rendre compte au mieux des riches débats qui ont animé l'ensemble de la journée.

1. Matinée

La matinée a été occupée par une double conférence suivie d'un débat en lien avec la triste actualité du CAPES, présentée par Bernard Combettes et Anne Carlier, autour de la publication de la *Grande grammaire historique du français* co-dirigée par Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes, Sophie Prévost et Tobias Scheer, aux éditions De Gruyter-Mouton, et de deux projets d'ouvrage de vulgarisation.

1.1. B. Combettes présente les objectifs et les principes de réalisation de l'ouvrage publié. Le terme de « grammaire » ne doit pas être compris au sens restrictif. L'une des grandes nouveautés, par rapport à la tradition dans laquelle *La Grande grammaire* s'inscrit, notamment *L'Histoire de la langue française* de F. Brunot et d'autres ouvrages contemporains, ainsi que, dans les années 1960, les réalisations de J. Picoche, C. Marchello-Nizia et J. Chaurand, est la représentation de tous les champs linguistiques. La *Grande grammaire* se caractérise par une volonté d'innovation dans l'héritage des travaux précédents. Une telle entreprise existait déjà pour d'autres langues. Celle-ci se destine particulièrement à un public de spécialistes d'histoire de la langue, en particulier des modernistes, mais elle peut être lue par d'autres que des linguistes. Elle est le fruit d'un lourd travail d'équipe, qui a réuni une trentaine de collaborateurs. Elle se caractérise par la grande diversité des textes, pas seulement littéraires, rendue possible par le recours aux corpus informatisés (*Frantext*, *Base de français médiéval de Lyon...*). En revanche, l'étude de l'oralité demeure problématique, faute d'accès direct à l'oral pour les périodes anciennes.

Du point de vue de la méthode, on a veillé à éviter la dispersion. Les chapitres sont ordonnés de manière à représenter tous les champs linguistiques, y compris les nouveaux, en

particulier tout ce qui concerne les codes graphiques dont la ponctuation, la pragmatique et l'énonciation, la sémantique grammaticale traitée en diachronie (par ex. la valeur des temps verbaux, la transitivité, etc.). Cette présentation entraîne parfois le traitement non synthétique de certains sujets, comme le démonstratif. On a cherché à mettre en évidence l'évolution non simultanée de sous-systèmes.

Les collaborateurs étant spécialistes d'une époque mais appelés à étudier les phénomènes sur la durée, de nombreuses relectures ont été effectuées par d'autres spécialistes des différentes périodes. G. Siouffi s'est chargé de l'histoire externe. On a accordé une place importante à la grammaire normative.

La perspective adoptée a fait surgir quelques problèmes :

– Comment, par exemple, traiter le découpage en périodes ? On a évité de se calquer sur la périodisation habituelle en tenant compte du rythme différent des évolutions : syntaxe, phonétique, sémantique ne connaissent pas leurs évolutions décisives aux mêmes périodes. Il convenait de privilégier les moments de stabilité et de rupture. Le découpage fait intervenir deux changements majeurs par rapport aux habitudes :

- Mise en évidence de la période « pré-classique » (m. XVI^e-1^{er} tiers du XVII^e). Il se confirme qu'il n'y a pas d'unité linguistique au XVI^e siècle et que le moyen français court jusque vers 1550.

- Observation à part du très ancien français (IX^e-XI^e) dont les caractéristiques sont très particulières.

– Un deuxième problème s'est posé avec le choix des nomenclatures, du métalangage, souvent anachronique. Par exemple, il n'y a pas dans l'ancienne langue de distinction entre l'adjectif et le pronom démonstratif, ou encore, dans le domaine syntaxique, la transitivité ou la parataxe ne se définissent pas comme en français moderne ; comment solliciter la notion de phrase, qui n'existe pas avant le XVIII^e siècle ?

On a opté pour une périodisation et un recours prudent aux termes anachroniques dont il était impossible de se passer. Ils ont par exemple été signalés par des guillemets.

1.2. Anne Carlier revient sur la réforme du CAPES, qui réserve *de facto* tout un pan du patrimoine littéraire à des spécialistes. Diverses actions ont été menées pour empêcher cette catastrophe (lettres ouvertes, pétitions, dialogues, réunions), mais tout cela est passé au second plan en raison de l'actualité particulièrement chargée. Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de connaître la langue pour aborder la littérature. L'argument qui consiste à dire qu'il est inutile de former les enseignants à l'ancien français parce que les lycéens ne maîtrisent pas le français moderne est désolant. Pour répondre à cela, deux projets sont en préparation, en lien avec la publication de la *Grande grammaire historique du français* : un ouvrage de vulgarisation et un manuel à destination des agrégatifs.

– Le terme de « vulgarisation » n'a rien de péjoratif et ressortit à une grande exigence, qui doit permettre une prise de conscience intellectuelle et sociétale. L'ouvrage s'adressera à des érudits non spécialistes et pourra servir à la formation des professeurs de tous niveaux. Comme dans la *Grande grammaire*, seront envisagés divers champs linguistiques et une attention particulière sera accordée aux styles d'écriture.

– Le deuxième projet tient compte du fait que le sort de l'agrégation est lié à celui du CAPES. Il faut à tout prix réussir à maintenir une formation en langue médiévale.

Cette publication, qui vise à traduire les acquis récents à destination des candidats, se propose aussi de pallier le manque d'ouvrages de référence pour le moyen français. Elle va de pair avec une réflexion sur l'évolution possible des épreuves, en accordant une place à la pragmatique.

1.3. Débat

J. Ducos remercie les orateurs et souligne l'importance des apports de la *Grande grammaire*, propice à la rénovation de nos cours et à la découverte de nouvelles pistes de recherche pour les étudiants. Elle évoque ensuite l'écart entre les contenus de savoir et ce qu'il est possible de transmettre. Une publication qui synthétise et permette d'orienter les épreuves d'agrégation est indispensable, d'autant qu'il s'agit d'une discipline qui n'attire pas spontanément les étudiants. Il faut leur donner envie en menant des réflexions accessibles.

S. Lefèvre se réjouit de l'impression d'élan donnée par les deux conférences. Elle attire l'attention sur le fait qu'il faut s'attacher à la question de l'intelligence de la langue et des textes, qu'il ne faut donc pas dissocier. On ne peut comprendre les textes que par la porte de la maîtrise de la langue, qui est aussi la condition nécessaire à la pratique de l'édition et de la traduction.

F. Bouchet rappelle l'importance des interventions au niveau de la formation des enseignants, qui prennent conscience de l'intérêt de cette discipline dès qu'ils se trouvent de l'autre côté du bureau. Elle pointe la contradiction du discours officiel qui évacue la langue du CAPES au moment où il met l'accent sur la maîtrise de la langue. Il convient d'adresser des propositions aux IPR pour prendre place dans les PAF.

D. James-Raoul demande s'il y aura des éditions électroniques des ouvrages. B. Combettes répond que c'est prévu et que les index des notions sont déjà disponibles en ligne. D. James-Raoul revient ensuite sur la difficulté de ne pas recourir à des termes anachroniques, au risque de perdre le lectorat ou les étudiants. B. Combettes précise que la *Grande grammaire* n'est pas destinée aux étudiants et qu'il s'agit seulement de relativiser l'emploi de ces termes.

S. Bazin souligne à son tour l'intérêt d'une version visant un autre public pour accompagner la réflexion sur une nouvelle manière d'enseigner qui ne se focalise pas uniquement sur les concours, mais leur accorde leur juste place et s'interroge sur la hiérarchisation des savoirs à transmettre. A. Carlier confirme que la *Grande grammaire* n'est pas le manuel et qu'il reste à la transformer en outil pédagogique. B. Combettes souhaite que l'on veuille à assurer l'impact du futur manuel, en tenant compte des critères qui ont fait d'autres livres des ouvrages de référence, comme la *Grammaire méthodique du français*. Il déplore la catastrophe qu'a entraînée, dans les années 1960, la dissociation de la linguistique et de la littérature.

G. Veysseyre observe que certains publics sont en général favorables à ces disciplines sans être techniciens (historiens, hispanistes, anglicistes...) et pourraient être très intéressés.

A. Valentini se réjouit qu'un ouvrage puisse devenir une référence et aide à convaincre les étudiants qu'on peut étudier le français en diachronie, alors que l'ouvrage de C. Marchello-Nizia, *Le français en diachronie*, est épuisé. À D. James-Raoul qui rappelle l'intérêt de la grammaire de Claude Buridant, B. Combettes répond que malgré son intérêt, il s'agit d'une grammaire au sens limitatif du terme. S. Bazin déplore le manque d'ouvrages de transmission qui fassent le lien entre l'ancien français et le français moderne.

S. Delale observe que *Gargantua* se trouve au programme de 1^{ère} et que les lycéens ne peuvent plus fréquenter cette langue. S. Lefèvre se demande si ce n'est pas une version modernisée de *Gargantua* qui est au programme, comme l'a été une traduction de *Perceval* il y a quelques années. Elle souhaiterait que le clivage entre lettres classiques et lettres modernes implique d'affirmer que l'ancien français est d'aujourd'hui et d'hier, mais que la modernité commence au moment de l'émergence des langues romanes, ce qui permettrait de tirer parti du jour favorable dont jouit le mot « modernité ».

Le débat étant épuisé, le président donne rendez-vous à l'assistance à 14h pour l'AG proprement dite.

2. Après-midi

Le président ouvre la séance à 14h. Après avoir accueilli les nouveaux arrivants, il laisse Louis-Patrick Bergot expliquer les modalités de vote en ligne, puis donne la parole à la secrétaire pour le rapport moral.

2.1. Rapport moral

Malgré les perturbations qui ont marqué l'année 2020, le bureau et le conseil d'administration de la Société, en dépit de l'impossibilité de se réunir à Paris, ont poursuivi leur action, dans la continuité des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 25 janvier 2020 et au gré des événements. Ont été traités les points suivants :

2.1.1 - Réforme en cours du CAPES

Le troisième semestre de l'année 2019 avait été marqué par un rendez-vous au ministère de Jean-René Valette et Elisabeth Pinto-Mathieu, dont le rapport moral établi l'an dernier fait état, et à la suite duquel le bureau avait élaboré un document qui espérait convaincre de l'utilité de la connaissance diachronique du français dans la formation des futurs professeurs.

Malheureusement, le dialogue s'est révélé de plus en plus difficile, non seulement avec les représentants du ministère mais aussi avec le directoire du jury du CAPES, manifestement peu sensible à nos arguments et peu disposé à soutenir nos disciplines. L'accélération inquiétante du processus observée à la rentrée de septembre 2020 a suscité plusieurs actions, coordonnées par le président et la vice-présidente de la SLLMOO.

Un communiqué, mis en ligne sur le site Conjointures, a été rédigé le 8 septembre.

Une pétition a été rédigée et mise en ligne sur change.org. Au moment de la rédaction de ce texte, le bureau savait la menace qui pesait sur la langue médiévale, mais n'en connaissait pas bien les contours. L'épreuve de linguistique moderne menaçait aussi d'être complètement diluée dans l'épreuve dite de « disciplinaire appliquée ». Nos collègues de lettres classiques étaient également très inquiets. Des contacts ont été pris avec des représentants de ces deux spécialités. Le texte de la pétition a tenté de fédérer une action commune. Il a été mis en ligne le 27 septembre, tandis que le projet d'arrêté du CAPES a commencé à circuler le 10 octobre : nous y avons découvert que la filière de lettres classiques réussissait à y préserver trois épreuves, tandis que la linguistique et la stylistique du français moderne tiraient honorablement leur épingle du jeu dans la refonte des épreuves de lettres modernes. Notre combat, devenu solitaire, a été d'autant plus difficile. Il faut saluer la deuxième pétition, mieux ciblée en connaissance de cause, élaborée en dialogue avec Jean-René Valette par Madame Anne Carlier, présidente de la Société internationale de diachronie du français, qui, mise en ligne le 13 octobre, a soutenu et relayé la nôtre.

Une entrevue a ensuite été organisée, le 21 octobre, entre Joëlle Ducos, le président et la vice-présidente de la SLLMOO, et le directoire du CAPES, présidé par Madame Claude Millet. Une autre s'est déroulée le 26 octobre au cabinet du ministre avec le conseiller en charge des affaires pédagogiques dans le cadre d'une démarche commune à quatre sociétés savantes sur la question de la place de l'Antiquité et du Moyen Age aux CAPES de lettres et d'histoire. Ces négociations, soutenues sur un autre front par Michel Zink et Claudio Galderisi puis poursuivies sur le terrain par nos collègues Géraldine Veysseyre et Fleur Vigneron, membres du jury, n'ont pu sauver l'épreuve de langue, désormais réduite à une question de sémantique historique et, malgré d'âpres négociations, à un total de deux points. La littérature, en revanche, fait son entrée dans le programme. Étudiée à partir d'éditions bilingues, elle donnera lieu à des sujets de composition française ; il a été obtenu que soient valorisées les copies qui citeront le texte dans la langue originale, ce qui devrait aider à plaider en faveur du maintien des enseignements de langue médiévale dans les futures maquettes des universités. Un sujet 0, élaboré par Florence Tanniou et Guillaume Oriol, devrait paraître prochainement sur le site du ministère, tandis que la parution du décret instituant le CAPES réformé est imminente. Artisans des sujets zéro, nos quatre collègues ont également constitué une liste de propositions d'acquisitions d'œuvres médiévales en version dite bilingue pour la bibliothèque du jury de l'oral du CAPES de Lettres modernes

Le texte mis au programme du CAPES étant le même que celui de l'agrégation, il conviendra désormais, dans l'espoir de voir le sujet de composition française tomber régulièrement sur le texte médiéval, que les œuvres proposées au directeur de l'agrégation correspondent de préférence à ce qu'il est convenu d'appeler de « grands textes ».

Aux deux concours, la place du Moyen Âge est aussi tributaire de notre engagement et de notre présence au jury, à l'écrit comme à l'oral.

Consterné par le sort réservé à la langue médiévale, le bureau de la société souhaite coordonner une large réflexion sur la place à lui accorder désormais dans la formation des étudiants de lettres et sur la forme à lui donner.

2.1.2 - Agrégation

Grâce à l'engagement de Muriel Ott et des collègues qui ont généreusement accepté de présenter des conférences d'agrégation, les circonstances sanitaires n'ont pas empêché la Société de poursuivre l'initiative mise en œuvre pour la première fois le 22 juin 2019 : comme alors, une série de conférences, cette fois au nombre de cinq et enregistrées en format vidéo, ont été mises à disposition des membres de la Société, dans le but de mieux coordonner les préparations au concours.

2.1.3 - Perspectives médiévales

Lors de l'AG de 2020, deux nouveaux membres, Catherine Nicolas et Francesco Montorsi, chargés du suivi des comptes rendus, sont venus renforcer l'équipe de rédaction. Malgré le retard pris en raison de la pandémie, le numéro 41, consacré à « La vie postmédiévale des artefacts médiévaux », est désormais en ligne. Le numéro suivant portera sur Gérard Genette et le Moyen Âge. Les deux membres du bureau responsables de la revue envisagent une refonte structurelle des comités de la revue.

2.1.4 - Colloques de la société

2.1.4.1. Colloque de Poitiers

La pandémie a bouleversé l'alternance habituelle entre Paris et province des assemblées générales. Celle qui se tient présentement, selon notre calendrier initial, aurait dû se dérouler à Poitiers après le colloque préparé par Claudio Galderisi et nos collègues pictavins, « Effet de réel, effet du réel ». Les organisateurs n'ont pas souhaité que le colloque risque de se dérouler en visio-conférence et de nous priver ainsi d'une occasion de nous rencontrer à Poitiers. Il a donc semblé plus prudent de repousser à l'an prochain le colloque de Poitiers et de réserver la visio-conférence à notre présente AG.

2.1.4.2. Relations avec les SUP

L'aventure tumultueuse avec les Presses universitaires de la Sorbonne, auxquelles la SLLMOO est liée par contrat, se poursuit. Tandis que la publication du volume consacré aux *Expériences critiques*, actes du colloque organisé à Nantes en 2012 par Véronique Dominguez et Elisabeth Gaucher, avait mobilisé durant de longues années l'énergie des éditrices et suscité plusieurs interventions de leur part ainsi que du président de la société auprès de l'éditeur, les relations semblaient s'être simplifiées une fois le volume paru. Le manuscrit des actes du colloque suivant, organisé à Rouen en janvier 2017 par Laurence Mathey-Maille, Michèle Guéret-Laferté et Didier Lechat, et intitulé « Les émotions au Moyen Âge : un objet littéraire », a été remis aux SUP en septembre dernier. L'échange avec Sébastien Porte a été très fluide, il a accusé réception du manuscrit et annoncé une publication pour mars 2021.

Cependant, un certain nombre de questions concernant les termes de la convention, dont une remise à plat avait été sollicitée à la fin de 2019 par le directeur des SUP, sont toujours pendantes. Depuis le 2 octobre, date d'un dernier échange avec les SUP qui promettaient une réponse pour la semaine suivante, aucun contact n'a été possible, malgré de multiples relances. Aujourd'hui, sans nouvelles de la convention ni du volume, nous ne sommes plus en mesure de croire que celui-ci paraîtra comme prévu en mars prochain, ni d'envisager raisonnablement une autre échéance. Compte tenu de l'expérience du volume précédent et des informations qui nous parviennent par ailleurs, nous sommes ramenés aux questions que nous nous posons il y a juste un an : faut-il poursuivre la collaboration avec les SUP, au risque de renouveler une expérience usante, qui discrédite nos colloques tout en pénalisant les jeunes chercheurs qui y ont participé, ou faut-il plutôt trouver une autre solution ? Reste à envisager les possibilités qui permettraient d'assurer une continuité. Une mise en ligne ? Un contrat avec un autre éditeur ?

2.1.5 - Liens avec les jeunes chercheurs médiévistes

Le prix de thèse, dont le principe a été adopté il y a un an, va connaître dans quelques minutes la proclamation de son premier palmarès. Louis-Patrick Bergot, Stéphanie Le Briz et Amandine Mussou ont accompli un travail remarquable. 9 thèses ont été soumises à des jurés répartis en binômes. Ceux-ci ont élu trois travaux.

Par ailleurs, un groupe de jeunes chercheurs a soumis à Elisabeth Pinto-Mathieu un certain nombre de propositions, en vue de favoriser l'intégration, l'interaction et le soutien des jeunes chercheurs. Ils prendront la parole tout à l'heure.

2.1.6 - Relations internationales

Compte tenu du contexte pandémique, aucune action n'a pu être envisagée. Nous n'avons aucune nouvelle du colloque italien qui devait répondre à celui qui avait été organisé par la SLLMOO en septembre 2018 mais nous pouvons achever ce rapport sur une note positive : les actes de ce colloque viennent de paraître aux éditions Brepols, dans la collection « Bibliothèque de Transmédié », dirigée par Claudio Galderisi et Pierre Nobel.

Le rapport moral est approuvé par 70 oui, et 2 abstentions.

2.2. Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Muriel Ott, trésorière

2.2.1. Nombre d'adhérents en 2020

220 (204 en 2019) adhérents en 2020 (et déjà un de plus en 2021), dont 180 à jour de cotisation à la date d'aujourd'hui 23.01.2021 (168 en 2019, à la date de la dernière AG, le 25.01.2019).

Nouveaux adhérents 2020 :

Besson Antonin, doctorant à Orléans (dir. Philippe Haugeard)

Beuillé Axel, doctorant à Pau (dir. Valérie Fasseur)

Carlier Anne, PR à Sorbonne-Université

Giraud Andrea, postdoc à Sienne

Griveau-Genest Viviane [thèse en 2017, co-tutelle Marie-Christine Gomez-Géraud (Nanterre) et Jean-Yves Tilliette (Genève)]

Laid Baptiste (professeur agrégé, docteur de l'université de Créteil)

Mosset Yannick (professeur agrégé, docteur de l'Université Bordeaux 3)

Payne Marie-Christine, doctorante à P3 (dir. M. Szkilnik)

Radomme Thibaut, postdoc à Fribourg (Suisse)

Robecchi Marco, postdoc à Zürich

Toniutti Géraldine, enseignante de l'Etat de Vaud

2.2.2. Situation des comptes fin 2020

1. Crédit Mutuel

Compte courant : 126,19 euros au 31/12/2020 (c'est sur ce compte qu'est prélevée l'assurance de la SLLMOO) [27,33 euros au 31/12/2019]

Compte sur livret bleu : 117,09 au 31/12/2020 (soit 0,60 euros d'intérêts sur un an) [116,49 euros au 31/12/2019]

2. Société Générale

Compte courant : 11.836,30 euros au 31/12/2020 (c'est sur ce compte que parviennent les cotisations, c'est ce compte qui est utilisé pour régler les dépenses)

Compte sur livret : 21.013,65 euros au 31/12/2020, soit 21.036,43 avec les intérêts au 06/01/2021, donc 22,78 euros d'intérêts à déclarer aux impôts en 2021

2.2.3. Mouvements financiers en 2020

1. Recettes

- intérêts des comptes sur livret : 23,38 € (22,78 + 0,60)

- participation (de 10 €) au buffet du 25.01.2020 : 330 €
 - cotisations 2020 : 5175 €
- (est comptée dans ce total la somme de 465 € pour des cotisations 2020 déposées sur le compte courant en janvier 2021)

Remarque :

aucune trace de versement d'Open Edition (par Protisvalor), qui rémunère la revue *Perspectives médiévales*, et qui nous avait versé 714,47 € en 2019.

Total recettes : 5528,38 €

2. Dépenses

- AG du 25.01.2020 : 2582,76 €
(buffet, concert, déplacements)
- Virement à Brepols pour la publication des actes du colloque *Transferts culturels franco-italiens au Moyen Âge* 700 €
- OVH, hébergeur du site conjointures.org : 213,41 €
- assurance de la SLLMOO : 101,14 € (100,88 en 2019)
- frais de tenue de compte et frais de virement : 233 € (145 € de commission de tenue de compte + 3,60 € x 12 Quietis Associations + 15 € x 3 pour trois virements dans l'année) : la SLLMOO a été très mal conseillée par l'agence de Paris Gay Lussac, quittée depuis pour celle de Paris Sorbonne.

Total dépenses : 3830,31 €

=> **Solde positif de 1698,07 €**

2.2.4. Activités en cours concernant la trésorerie de la SLLMOO

- souscription de Jazz Associations, pour un prix annuel de 122,40 par an (suppression des 145 € annuels de commission de tenue de compte, prise en compte de l'assurance du compte Quietis Associations 43,20, possibilité de consulter les comptes sur Internet et de procéder à des virements sans frais)
- transfert d'argent sur le compte sur livret (7000 euros ?)
- trouver une assurance moins chère et clore les comptes du Crédit Mutuel

Il s'agit encore de :

- résoudre le problème avec Open Edition, qui ne s'est pas manifesté cette année
- régler aux SUP 1665,21 € pour le volume *Expériences critiques* : attente de leur part d'une facture cohérente. Cette somme correspond globalement au solde positif de l'année 2020.

L'appel à cotisation 2021 se fera en février 2021.

Le rapport financier est approuvé par 67 oui et 3 abstentions.

2.3. Prix de thèse

Avant de proclamer le palmarès, S. Le Briz-Orgeur, A. Mussou et L.-P. Bergot rappellent les conditions d'attribution. Neuf candidats ayant soutenu des thèses entre 2017 et 2019 ont concouru, en communiquant des dossiers réduits (CV, rapport et lettre de motivation du directeur). Les dossiers et les thèses ont été examinés par des binômes de professeurs émérites. Les trois lauréats sont nommés par ordre alphabétique, les trois prix accordés n'étant pas hiérarchisés. Sont lauréats :

- Sarah Delale (thèse préparée sous la direction de Sylvie Lefèvre : *Diamant obscur. Composition et mise en livre de la narration chez Christine de Pizàn*)
- Gabrielle Grandcamp (thèse préparée sous la direction de Laurence Mathey-Maille : *Enjeux de mise en scène dans les « Miracles de Notre-Dame par personnages »*)

- Pauline Lambert (thèse préparée sous la direction de Joëlle Ducos : « *Le mouvement et le ravissement de tous les jours d'orient en occident* ». *Emergence et constitution d'un lexique français d'astronomie au XIV^e siècle*)

Après avoir félicité les lauréats, le président donne la parole à Claudio Galderisi, qui vient de rejoindre l'assemblée. C. Galderisi annonce la publication du colloque franco-italien sur les transferts culturels et remercie la Société pour son engagement. Il présente le colloque qui se tiendra à Poitiers l'an prochain. Obligé de se retirer de l'organisation compte tenu des charges, particulièrement lourdes en cette période de pandémie, qui lui incombent désormais, C. Galderisi confie l'organisation à ses collègues C. Pignatelli et P.-M. Joris, ainsi qu'aux collaborateurs du CЕСSM. Il remercie enfin le bureau de la SLLMOO pour son action dans la réforme du CAPES. Il estime qu'ont été obtenus des résultats qui n'étaient pas faciles à obtenir.

2.4. Réforme du CAPES.

Le président remercie pour leur soutien M. Zink, C. Galderisi, J. Ducos et A. Carlier.

Les points évoqués dans le rapport moral doivent être complétés par les interventions des collègues qui ont élaborés les sujets 0. A propos de la littérature, G. Oriol a apprécié que le terrain ait été largement défriché par l'action de la SLLMOO. F. Tanniou et lui ont élaboré, à la demande de C. Millet, présidente du jury, un document – entre texte de cadrage et sujet 0 – fixant les attendus de l'épreuve. Celle-ci consiste en une dissertation générale affranchie de la démarche herméneutique, sur une œuvre médiévale proposée dans une édition bilingue. Le choix des œuvres est adossé à une bibliothèque qui constitue le support de l'épreuve ainsi que des programmes du second degré, où la place du Moyen Age est très réduite. Le document est assorti d'une grille de notation, où sont précisés les éléments à valoriser, parmi lesquels la citation de l'œuvre en langue originale. Le document est actuellement au ministère et doit servir de toise à une réforme beaucoup plus générale.

F. Tanniou précise que la dissertation sur œuvre doit donner l'occasion de comparaisons ponctuelles. Deux consignes étaient impératives : – le sujet devait porter sur un grand texte narratif ; – il devait susciter une interprétation théorique de l'œuvre, par exemple une réflexion générique. Le choix s'est porté sur *Erec et Enide* et la réflexion sur la construction de la subjectivité du personnage du roman, à partir d'une citation de Daniel Poirion. Des rapprochements ont été effectués avec la chanson de geste, une réflexion menée sur l'intériorisation du personnage de roman. Il a fallu atteindre à un équilibre pour réaliser un document de compromis dont on aurait l'assurance qu'il figurerait sur le site du ministère et donnerait ainsi de la visibilité au Moyen Âge dans l'histoire littéraire.

On aborde ensuite le problème de la langue. F. Vigneron retrace l'historique des négociations difficiles avec C. Millet. À l'heure actuelle, l'élaboration du document est beaucoup moins avancée qu'en littérature. Le barème retenu est :

- 4 points pour la grammaire
- 4 points pour la stylistique
- 2 points pour la sémantique historique
- 10 points pour la didactique

Les deux points accordés à la sémantique historique ne sont pas négociables, et c'est dans ce seul cadre que peut s'inscrire l'ancien français.

G. Veysseyre évoque ensuite d'autres difficultés. Le corpus choisi pour les deux thèmes imposés (Scarron et Balzac pour le roman, Du Bellay et Saint-Amant pour la poésie) incitent chacun à défendre sa discipline plutôt qu'à jouer la carte de la solidarité et de la transversalité. L'intitulé de la question, qui sollicite une étude sémantique « en contexte », renforce la synchronie et rend d'autant plus difficile la conception des « attendus ». Des propositions sont soumises à l'assemblée afin de préserver au maximum la place de la langue médiévale et l'intérêt pour les

étudiants de continuer à préparer cette partie de l'épreuve, en dépit de son faible barème. Une possibilité serait d'introduire une part de sémantique grammaticale. Mais les conditions imposées font s'interroger sur la pertinence de rédiger les attendus.

J. Ducos déplore les difficultés auxquelles sont confrontées nos collègues, mais souligne que la composition du jury n'est pas pérenne et que l'on peut espérer des évolutions à l'avenir. Dans l'immédiat, il conviendrait de tirer la question du côté du « sens dans la langue » plutôt que du « sens dans le texte ». Aller vers quelque chose de trop abstrait, sans prise pour les candidats, semble dangereux. La situation n'est évidemment pas satisfaisante, mais la petite composante de sémantique historique est un argument pour préserver la langue médiévale dans les maquettes du master MEEF. Invoquer les directives ministérielles est à l'heure actuelle un moyen de dissimuler la pensée profonde du directoire.

G. Veysseyre confirme que l'intention du directoire est de se passer de la présence des médiévistes au jury, F. Vigneron rappelle que les médiévistes ont la réputation de ne pas accepter de siéger.

J.-R. Valette insiste sur l'importance de la présence de médiévistes au jury, d'autant plus cruciale que les évaluations à l'oral pourront porter sur le corpus médiéval.

S. Bazin souhaite que nous tirions parti de la présence de textes postérieurs à 1500 mais tout de même anciens. Comment les modernistes pourraient-ils interroger sur les textes des XVI^e-XVIII^e siècles ? La diachronie est indispensable. Il est nécessaire de rester présents et d'imposer notre expertise pour ménager l'avenir.

G. Veysseyre explique qu'une difficulté supplémentaire vient de la rivalité entre collègues qui prétendent au titre de diachroniciens.

F. Bouchet évoque la difficulté de siéger à l'oral pendant trois semaines au terme d'années universitaires extrêmement lourdes. Dans d'autres concours, il est possible de n'effectuer que quelques vacances. Cela pourrait être une solution incitative.

S. Lefèvre fait remarquer que pour l'instant, aucun arrêté n'est paru. Les deux orientations présentées par G. Veysseyre (étude lexicale/sémantique grammaticale) peuvent être préservées, de manière à ménager pour la suite la possibilité de développer dans un sens ou dans l'autre en fonction des textes.

G. Veysseyre souligne la difficulté d'équilibrer la réponse et le barème, A. Carlier confirme qu'il faut rester réaliste quant à ce qu'il est possible de demander, compte tenu du barème. S. Bazin demande que l'on écarte tout ce qui va dans le sens des fiches, qui sont mortifères. D. James-Raoul fait remarquer que selon les universités, la préparation sera escamotée pour diverses raisons. Il revient aux universités de remplir leur devoir de formation indépendamment de ce qui sera évalué au concours.

S. Le Briz-Orgeur constate que les relations entre INSPE et petites universités tournent à la foire d'empoigne et que le problème concerne aussi l'épreuve de littérature médiévale, puisque les étudiants ne peuvent pas se tirer d'affaire avec la seule traduction.

M. Demaules rappelle que les nouvelles maquettes de MEEF sont en cours d'élaboration dans les INSPE sans que l'on connaisse encore leurs contenus. Il est nécessaire de bien définir les attendus, pour la langue comme pour la littérature.

A. Valentini regrette que l'édition bilingue encourage nécessairement les étudiants à privilégier la lecture de la traduction. Une solution serait sans doute de privilégier l'étude de l'origine du lexique, car il est difficile de faire entrer la grammaire dans la sémantique historique.

D. James-Raoul demande des précisions sur le format de l'épreuve orale. G. Oriol regrette qu'elle soit noyée dans l'apparat didactique. Il rappelle qu'obtenir la présence du texte original a beaucoup coûté, l'argument étant celui de la littérature comparée, qui cherche à entrer au CAPES depuis longtemps. Si les étudiants privilégient la traduction, il est d'autant plus nécessaire que les attendus précisent que la référence à l'œuvre originale sera valorisée.

D. de Carné s'inquiète de l'articulation du choix des œuvres au CAPES et à l'agrégation, il redoute que le programme d'agrégation ne soit contraint par celui du CAPES. J.-R. Valette se

veut rassurant : le programme de dissertation du CAPES portera sur six œuvres, mais non obligatoirement sur six siècles, de sorte que le Moyen Age n'y figurera pas tous les ans et que cela laisse une grande marge de manœuvre pour l'agrégation, d'autant que le programme de CAPES peut aussi puiser au programme de 1^{ère}. F. Tanniou précise que la « bibliothèque du CAPES » est actuellement constituée d'une trentaine d'œuvres pour l'oral et n'est pas contraignante pour l'écrit.

F. Bouchet félicite les concepteurs du sujet 0 pour le choix très judicieux d'*Erec et Enide*, qui renouvelle au niveau du secondaire la connaissance de Chrétien de Troyes, essentiellement illustré dans les manuels par le *Chevalier à la Charrette* et le *Chevalier au lion*.

2.5. Réforme du CAPES et master MEEF

E. Pinto-Mathieu insiste sur la nécessité de s'investir dans les maquettes de MEEF et d'y prendre place : il faut désormais préparer aussi à l'oral, à partir de la bibliothèque du CAPES. Les traductions vont devoir être observées de près. Nous devons nous poser en spécialistes de langue en diachronie.

Mais plusieurs collègues signalent sur le fil de discussion qu'ils n'ont pas été consultés par les INSPE, d'autres soulignent les relations conflictuelles, non seulement avec l'INSPE mais aussi avec les collègues universitaires des autres disciplines, que fait naître la réduction générale des heures.

E. Pinto-Mathieu souhaite que soit constitué un groupe de médiévistes responsables de master MEEF ou très impliqués dans cette formation, pour que l'action soit coordonnée.

M. Demaules redoute que tout dépende des universités et de leurs relations avec les INSPE, qui risquent d'imposer des programmes sans nous demander notre avis.

E. Pinto-Mathieu appelle à la vigilance. Elle demande que des propositions soient faites à G. Veysseyre et F. Vignerot pour la sémantique historique.

2.6. Vote pour les textes d'agrégation 2023

La réunion de la commission de choix ayant désormais lieu avant notre AG, il convient d'anticiper d'un an nos propositions de textes. Le programme de 2022 n'étant pas encore connu, les trois textes retenus l'an dernier ne peuvent être choisis cette année. Si la *Mort Artu* devait être retenue, il faudrait communiquer l'édition de notre choix. J.-R. Valette synthétise une analyse comparée réalisée par M.-P. Halary et F. Montorsi des deux éditions actuellement sur le marché : celles de D. Hult (« Lettres gothiques ») et d'E. Baumgartner (« Champion classiques »). La première, de grande qualité, est réalisée à partir d'un ms unique. La traduction est claire et suit la phrase, l'introduction est étoffée, mais il n'y a pas de glossaire et on relève quelques problèmes de langue française. L'autre repose sur un parti-pris philologique risqué, puisque le manuscrit de base est mutilé. Mais elle comporte des notes de bas de page riches et un glossaire, certes incomplet.

Après un rapide débat qui fait apparaître le critère déterminant d'une édition fiable, l'édition Hult est choisie par 41 voix, contre 14 à l'édition Baumgartner et 3 abstentions.

Pour 2023, 12 œuvres ont été proposées. On débat longuement de l'intérêt des diverses propositions, de la nécessité de choisir un « grand texte », et de la donnée nouvelle que constitue l'articulation des programmes d'agrégation et de CAPES. S'il est recommandé de choisir des œuvres qui peuvent être mises au programme du CAPES, il ne faut pas non plus que cela verrouille complètement les possibilités ouvertes à l'agrégation.

Le vote électronique, en trois temps, est organisé par L.-P. Bergot. Par souci de confidentialité, les résultats ne sont pas divulgués dans le présent procès-verbal, destiné à être diffusé sur le site.

2.7. Relations avec le second degré et les classes préparatoires

M. Demaules présente le dossier, un peu mis en sommeil en raison de la pandémie. De nouvelles contributions peuvent être accueillies dans la revue *L'entre-deux* (<https://lentre->

deux.com/index.php?b=pres) en complément de la publication de la journée d'étude. Un appel à contributions réactualisé sera bientôt lancé. Des contacts vont être pris avec des collègues de classes préparatoires.

J.-R. Valette incite à relayer l'appel à des initiatives variées qui s'inscrivent dans une logique de rebond. G. Oriol esquisse quelques pistes pour les classes préparatoires, en prolongeant une réflexion amorcée déjà en 2016 lors de la journée d'étude organisée par V. Dominguez. Dans les classes préparatoires, peu de place est accordée au Moyen Âge, en langue comme en littérature, mais il est possible d'agir par le biais des conventionnements avec les universités, qui peuvent imposer l'étude du Moyen Âge. Il faut aussi agir politiquement auprès du ministère sans hésiter à faire de l'entrisme. F. Bouchet ajoute qu'une autre piste est d'organiser des conférences à l'intention des collègues de prépa, afin de les convaincre de l'intérêt du Moyen Âge.

2.8. Place des jeunes chercheurs médiévistes

Après l'AG de l'an dernier, où la parole avait été donnée aux jeunes chercheurs à l'occasion d'une table ronde, ceux-ci ont adressé des propositions à E. Pinto-Mathieu, qui leur donne la parole. M.-A. Alamenciak, Y. Boudes et E. Podetti s'expriment tour à tour pour remercier L.-P. Bergot d'avoir facilité la procédure d'adhésion des jeunes chercheurs à la SLLMOO et l'accès des positions de thèse à *Perspectives médiévales*. La table ronde avait été un moment d'échange particulièrement apprécié. Il serait possible de renouveler l'expérience en ménageant des temps de présentation des projets de recherche. Connaître la Société est un moyen de communiquer et de s'intégrer à la communauté des médiévistes. Il serait enfin souhaitable que la Société puisse mettre à disposition des collègues du secondaire du matériel pédagogique. Sur le site *Conjointures*, l'espace réservé à cette rubrique n'a pas été mis à jour depuis 2014. Cela pourrait pourtant être un moyen de consolider les liens avec les jeunes chercheurs chargés des TD ou en poste dans le secondaire. Tous ont des expériences, mais aussi des besoins. La société a un rôle à jouer dans la formation des enseignants (PAF).

F. Bouchet suggère que l'on sollicite F. Pomel qui, très impliquée dans ces démarches, est en train de constituer une base de données. Elle-même dispose de matière qu'elle n'a pas eu le temps de faire figurer sur le site, mais elle promet de le faire prochainement.

2.9. Relations avec les SUP

V. Fasseur rappelle les difficultés de communication avec les SUP, telles qu'elles ont été présentées dans le rapport moral. Il ne semble pas possible de continuer à travailler dans cette incertitude, d'autant que l'impossibilité de faire aboutir le nouvel état de la convention semble affranchir *de facto* la SLLMOO de tout engagement. Plusieurs collègues se prononcent en faveur d'un changement d'éditeur. D. Boutet confirme que la SLLMOO est loin d'être la seule à connaître des difficultés. Les SUP fonctionnent extrêmement mal. Il faut donc chercher une autre issue, tout en préservant l'idée d'une collection unique qui confère aux colloques de la SLLMOO une véritable identité. D. Collomp propose de contacter les Presses universitaires de Provence, bien que la collection *Senefiance* ait pris beaucoup de retard. D. James-Raoul suggère la piste d'*Eidolon*, bien qu'elle ne soit pas ciblée sur le Moyen Âge. Plusieurs collègues, notamment par le fil de discussion, se disent favorables à une publication en ligne, qui allie les avantages de la pérennité, de l'économie et d'une plus grande audience.

E. Pinto-Mathieu rappelle que cela impliquera d'autres normes typographiques, ce qui est fâcheux pour le colloque d'Angers, dont les organisatrices ont déjà reçu plusieurs contributions aux normes des SUP. Mais elle se dit également favorable à une publication en ligne. D. Lechat déplore lui aussi que le lourd travail de mise aux normes du volume sur les émotions, actuellement déposé aux SUP, ait été fait pour rien, tandis que L. Mathey-Maille s'avoue soulagée que ce volume ne soit pas prisonnier de la maison d'édition. Tous deux insistent pour qu'une

solution soit trouvée rapidement, afin que les colloques de la Société ne souffrent pas de discrédit. V. Fasseur étudiera diverses possibilités.

2.10. Perspectives médiévales

V. Dominguez dresse un bilan de l'état de la revue qui, affectée par la crise, bénéficie d'une bonne fréquentation, l'année 2017 atteignant des sommets. On observe une fidélisation des lecteurs, qui effectuent des visites prolongées, comme le montre une série de graphiques. Le tome 42, à paraître en 2021, réunira 10 contributions sur Genette. Une possible évolution de la revue est à l'étude. Le gros travail de publication pourrait être allégé par la refonte des comités. Un comité d'honneur pourrait voir le jour, le nombre de membres du comité scientifique et du comité de lecture passer de 10 à 15 membres chacun. Cela permettrait de favoriser une plus grande diversité disciplinaire et séculaire.

Tandis que D. James-Raoul salue le succès remarquable obtenu par la revue grâce au travail accompli, petites mains jaunes pouces levés et applaudissements constellent l'écran.

2. 11. Relations internationales

Bien que cette activité ait été tout naturellement affectée par la crise, S. Douchet rappelle sa priorité : nouer des liens afin de créer un réseau de sociétés internationales. Ce souci, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, n'est cependant pas la priorité des collègues étrangers, dont certains se sont montrés intéressés mais sans qu'il ait été possible de donner de suite concrète. Une opportunité consisterait à lancer un projet européen par Europe creative : https://fr.welcomeurope.com/subventions-europennes/europe-cr-ative-1-808+708.html#tab=onglet_details (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-search>).

2021 est justement une année d'appel à projets. Il s'agirait de postuler dans le cadre des « petits projets », c'est-à-dire de solliciter une dotation d'environ deux cent mille euros, qui serviraient à créer un site et à mettre en commun des banques de données. Un tel projet suppose une grande réactivité. Il faudrait faire appel à des collègues étrangers qui pourraient avoir la réactivité requise.

M. Pérez-Simon souligne que les banques de données ne sont pas forcément les projets les plus convaincants, tandis qu'une mise en réseau de sociétés savantes aurait beaucoup d'intérêt, afin d'offrir une plus grande visibilité aux diverses initiatives. Il faudrait identifier quelles sociétés savantes seraient disposées à y entrer.

G. Veyseyre évoque la nécessité de définir les domaines de spécialité, qui pourraient être la langue et la littérature, mais le projet devrait être plurilingue.

2. 12. Election du tiers renouvelable du CA

8 sièges doivent être renouvelés. Parmi les membres actuels, seul M. Marchal n'a pas souhaité renouveler son mandat. F. Tanniou est candidate. La liste est élue par 38 voix – unanimité des membres encore présents à cette heure tardive.

Plusieurs collègues souhaitent voir figurer la liste des membres du CA sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h15.

Le 25 janvier 2021, la secrétaire générale,
Valérie Fasseur